

Lille, le 8 juin 2018

ARRETE N° 2018-01

LE DIRECTEUR DE L'IUT A

Vu le code de l'éducation ; notamment les articles L713-9, L719-5 et R719-80 ;
Vu le décret n°2017-1329 du 11 septembre 2017 portant création de l'université de Lille ;
Vu les statuts de l'université de Lille approuvés par l'assemblée constitutive provisoire en séance du 5 octobre 2017 ;
Vu les statuts de l'IUT adoptés par le conseil d'IUT en sa séance du 25 février 2016 et approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 11 mars 2016 ;
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur François WAUQUIER à la direction de l'IUT A en date du 13 février 2017 ;

ARRETE

Article 1

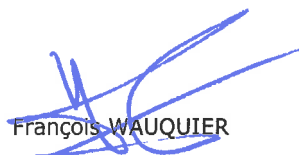
Délégation est donnée à Madame Caroline MEAUX (IGE contractuelle), responsable du service financier, à l'effet de certifier le service fait dans SIFAC, au nom et pour le compte du directeur de l'IUT, dans la limite des crédits du Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 933 et des centres financiers (CF) qui y sont rattachés.

Article 2

Le présent arrêté est soumis à publicité, par affichage permanent sur le site internet de l'université de Lille.

Article 3

L'agent comptable est chargé de l'exécution du présent arrêté.



François WAUQUIER